

Section ESCRIME du CSGR / comment s'inscrire, se ré-inscrire ?

Màj mardi 29 AOÛT 2017

Pour faciliter les procédures d'inscription/ré-inscription, merci de suivre attentivement les instructions ci-dessous.

La remise d'un dossier complet (pièces pour inscription/réinscription et accès à l'enceinte militaire) est obligatoire pour pouvoir commencer à bénéficier des cours.

Consultez les créneaux d'inscription sur le site.

Merci de votre compréhension.

Attention, POUR LA SAISON 2017-2018

>>> ANNEES DE NAISSANCE / CATEGORIES / HORAIRES : [consultez les catégories](#)

>>> les procédures d'accès dans l'enceinte du quartier Foch sont en cours de révision

>>> PAIEMENT DE L'ADHESION toujours possible en 4 fois successives maximum (29 ou 39€ en septembre, le reste réparti sur octobre-novembre-décembre)

> INSCRIPTION / RE-INSCRIPTION

Les pièces suivantes sont nécessaires à la constitution du dossier d'inscription/ré-inscription :

1 / fiche détaillée d'inscription 2017-2017 à la section ESCRIME remplie, signée et accompagnée des pièces ci-dessous obligatoires.

Au choix : - [disponible en téléchargement](#)

- prendre une **fiche préimprimée** disponible au secrétariat de la section

Les pièces demandées seront remises au secrétariat de la section (salle d'armes) en même temps que la fiche détaillée renseignée et signée.

2a / certificat médical d'absence de contre-indication avec la mention "autorisant la pratique de l'escrime en compétition" obligatoire :

- pour chaque première demande de licence à la fédération
- pour les renouvellements de licence sans interruption, tous les 3 ans, pour les licences permettant la participation aux compétitions

2b / auto-questionnaire :

A compter du 1er juillet 2017, lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif ou son représentant légal attestera qu'il a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques d'un **auto-questionnaire de santé**.

2a et 2b - Attention, pour les vétérans (40 ans ou plus au cours de la saison sportive) : imprimé spécifique 2017-2018 (non encore disponible) (ou [voir le site FFE](#)) à faire remplir.

3a / une photo (pour la carte d'adhérent, si elle est à créer) ou

3b / la carte d'adhérent (pour actualisation si déjà créée)

4 / [autorisation de soins en urgence 2017-2018](#) (1 exemplaire secrétariat, 1 exemplaire sac d'escrime)

5 / le [document FFE assurance recto-verso 2017-2018](#) : à imprimer, renseigner la rubrique «*REMPLISSEZ VOS PREMIÈRES FORMALITÉS*» et signer

6 / prévoir des chèques [adhésion (1 à 4), cautions (1 à 2)]. Sont également acceptés : espèces, aide-Sortir, coupons sport ANCV, chèques vacances ANCV, coupons sport CDOS35.

Une attestation de tarifs et/ou d'inscription peut-être délivrée sur **[demande au secrétariat de la section](#)** (secrétaire ou trésorière) pour participation Comités d'entreprises,...

> ACCÈS À L'ENCEINTE MILITAIRE

L'accès à l'enceinte militaire de la Garnison au Quartier Foch est réglementé.

Pour accéder à la salle d'armes chaque adhérent doit pouvoir présenter à toute sollicitation :

3b / sa carte d'adhérent (voir §3b)

7 / sa carte magnétique, [pour piéton (accès Bd de la Tour d'Auvergne) ou véhicule, pour l'ouverture de la barrière boulevard de Guines après 18h00 (à demander une seule fois > cocher sur la fiche détaillée)]

>>> afin d'obtenir une carte magnétique, un **chèque de caution de 15€** doit être déposé et un formulaire de demande rempli (sur place).]

8 / MODALITES EN COURS DE REVISION / son macaron, [en permanence visible sur le pare-brise de son véhicule, en bas à gauche (à renouveler chaque année > compléter la fiche détaillée).

>>> afin d'obtenir un macaron, fournir **copie de l'assurance en cours de validité pour chaque véhicule** et un formulaire de demande rempli (sur place)].

Le dossier complet est à déposer auprès du **secrétariat de la section**, au bureau de la salle d'armes.



Rappel : secrétaire : Catherine Kalonji / 06 32 38 97 13 / trésorière : Claire Pellan (claire.pellan@gmail.com).